

M. le Président,

Au titre du point 12, nous dressons le bilan de la situation des droits de l'homme à travers le monde. C'est là une occasion d'évaluer les mécanismes institutionnels établis par l'Organisation pour donner effet aux principes inscrits dans la Charte. C'est également l'occasion de prendre conscience, de façon critique, du large fossé qui sépare les nobles sentiments que tant de délégations affirment partager et le sombre tableau de la situation des droits de l'homme dans la plupart des pays du monde.

Les quarante années d'action des Nations Unies ont permis de jeter de solides bases pour la promotion des droits de l'homme. Les progrès ont incontestablement été lents, graduels et sporadiques. Il convient néanmoins d'évaluer les activités de groupes de travail, de rapporteurs spéciaux, de représentants spéciaux ainsi que les procédures confidentielles au regard de ce qui existait en 1946, car il se dégage inévitablement de cette comparaison que l'action des Nations Unies a entraîné une véritable révolution dans la codification et la pratique du droit international. Grâce à elle, des particuliers et des groupes ont pu canaliser la revendication de mesures de promotion et de protection des droits de l'homme. Grâce à elle, les Etats doivent répondre de leur comportement devant leurs propres citoyens. L'action des Nations Unies les a privés - et cela vaut même pour les plus puissants d'entre eux - des justifications et prétextes qu'ils invoquaient depuis toujours pour entraver l'examen international de leur conduite.

La confiance que nous inspire cette action collective ne doit cependant pas être assimilée à un sentiment d'autosatisfaction. Nous sommes conscients de la fragilité de certaines de nos procédures et des mécanismes de promotion des droits de l'homme. Nous avons pu constater, récemment, que des mesures de compression budgétaire peuvent avoir des effets défavorables sur des programmes déjà soumis à de sévères contraintes. Force est de reconnaître que tout effritement supplémentaire du soutien ridiculement parcimonieux accordé aux activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme aurait des répercussions encore plus nocives. Permettez-moi de m'exprimer en toute franchise: le démantèlement des mécanismes mis en place avec grand soin en vue de la promotion et de la protection des droits de l'homme entraînerait une érosion supplémentaire du soutien public à l'Organisation dans de nombreux Etats membres. Nous ne pouvons pas nous permettre, et nous ne tolérerons pas, une dérive vers